

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT  
Haute - Vienne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN LIGOURE

Nombres de membres :

Afférents au conseil	En exercice	Présents	Procurations
15	15	9	4

Séance ordinaire du 27 février 2021

Date de la convocation :  
23 février 2021

L'an deux mille vingt et un et le vingt-sept février à dix heures  
le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué,  
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de  
ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier MARCELLAUD

Date d'affichage :  
23 février 2021

Présents : Mesdames CHEYRONNAUD et BOUILHAGUET  
Messieurs MARCELLAUD, FENET, DE JESUS, LEBRAUD, COIFFE, VIGNAUD et  
REYROLLE

Procurations : de B. THORREE à D. MARCELLAUD, de G. DECONCHAT à N. DE JESUS,  
de L. FAUCHER à C. CHEYRONNAUD et de F. PIDEILL à JP. FENET

Objet de la délibération :

Cuisine scolaire, choix du bureau de contrôle amiante et plomb

Monsieur le Maire indique au Conseil qu'avant de débiter les travaux de mise aux normes de la cantine scolaire, l'architecte de l'Agence ECR en charge de la réalisation de l'opération, souhaite que soit effectué un diagnostic amiante et plomb.

Il présente le résultat de la consultation effectuée auprès de trois organismes agréés :  
SOCOTEC qui n'a pas répondu  
APAVE : 630€ HT (coût d'un prélèvement : 60€ HT)  
IMMODIAG : 200€ HT (coût d'un prélèvement : 33.33€ HT)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de retenir la proposition de l'entreprise IMMODIAG.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme en mairie le 3 mars 2021.

Le Maire,  
Didier MARCELLAUD

